



## Conseil Communal

**Mercredi 7 décembre 2016**

- 1. Tarif de location des salles de Vire Normandie et tarifs divers**
- 2. Demande de subvention pour le diplôme du BAFA**
- 3. Point travaux**
- 4. Questions diverses**

Le compte rendu de la réunion du 12 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

Concernant les demandes effectuées lors de cette dernière réunion, Mme le Maire précise que le démoussage et le nettoyage du Chemin de la Rampe vont être effectués prochainement par les agents communaux et que les employés du service « Ordures Ménagères » vont juger de la vétusté du conteneur installé à la Herbellière afin de le changer si nécessaire.

\*\*\*\*\*

### **I TARIFS COMMUNAUX**

- **Salle des Fêtes**

Mme le Maire explique que les tarifs, tels qu'ils ont été votés le mois dernier, ne peuvent être mis en place dans le cadre de Vire Normandie. En effet, les tarifs concernent dorénavant les habitants de l'ensemble de la commune nouvelle Vire Normandie et une grille tarifaire simplifiée va devoir s'appliquer selon la proposition suivante :

TARIFS AU 1 <sup>er</sup> Janvier 2017 (T.T.C.)
---

<p><b><u>Avec cuisine</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 jours week-end</li> <li>- 1 jour week-end ou jour férié</li> <li>- 1 jour semaine (hors jour férié)</li> </ul> <p><b><u>Sans cuisine</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 jours week-end</li> <li>- 1 jour week-end ou jour férié</li> <li>- 1 jour semaine (hors jour férié)</li> </ul>	<p>280 €</p> <p>190 €</p> <p>140 €</p> <p>190 €</p> <p>110 €</p> <p>80 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 journée supplémentaire (suivant disponibilité de la salle)</li> <li>● A compter du vendredi 10 heures</li> <li>● Après inhumation</li> </ul>	<p>80 €</p> <p>24 €</p> <p>50 €</p>
<p><b><u>Participation aux frais de fonctionnement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 jour</li> <li>- 2 jours</li> </ul>	<p>40 €</p> <p>65 €</p>
<p><b><u>Associations</u></b></p> <p>➤ <b>Utilisation hebdomadaire – Tarif pour un an</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Association de Gymnastique volontaire</li> <li>- Club de l’Amitié</li> <li>- Association Kick n’Clap</li> </ul> <p>➤ <b>Utilisation annuelle</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une gratuité par an, sauf frais de fonctionnement</li> </ul> <p><b><u>Associations et groupes d’activités sportives</u></b></p> <p>➤ Utilisation hebdomadaire – Tarif pour un an</p>	<p>92 €</p> <p>230 €</p> <p>300 €</p> <p></p> <p></p> <p>100 €</p>

**Majoration de 35 % des tarifs de location de base pour les locataires hors Vire Normandie**

- **Tarifs divers**

Deux autres tarifs communaux ont été oubliés en novembre, il s’agit :

- Queues de renards :  
7.62 € sur présentation d’une déclaration des sociétés de chasse.
- Photocopies

	Format A4	Format A3
--	-----------	-----------

Noir et Blanc	0,15 €	0,30 €
Couleur	0,30 €	0,50 €

**Le conseil communal émet un avis favorable à la nouvelle grille tarifaire pour la salle des fêtes et confirme les tarifs divers.**

Mme le Maire profite de l'occasion qui lui est donnée pour demander aux élus présents s'ils sont favorables au prêt à titre gracieux de la salle des fêtes pour procéder à une inhumation laïque. Après un rapide débat, il est décidé que les demandes seront examinées par le Maire au cas par cas et dans la mesure où la salle des fêtes n'est pas déjà retenue à la date demandée.

## **II DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE DIPLÔME DU BAFA**

Mme le Maire donne connaissance de la demande déposée en mairie par une famille domiciliée à Vaudry qui sollicite une aide afin de financer la formation BAFA suivie par un de ses enfants.

Dans le cadre du « Projet Jeunesse », Mme le Maire indique que le CCAS de Vaudry avait décidé par délibération en date du 5 octobre 2010, d'attribuer une aide individuelle aux jeunes Vaudriciens qui suivent cette formation. Le CCAS ayant été supprimé à la création de Vire Normandie, c'est l'état spécial de la commune (crédits de fonctionnement) qui apporte la subvention.

Après étude de la situation de cette famille par la secrétaire suivant les critères mis en place en son temps par le conseil d'administration du CCAS, il est proposé à l'assemblée de verser une aide de 60,00 €.

Adopté à l'unanimité.

## **III POINT TRAVAUX** **Alain LE GRAËT**

- Les plantations prévues sur les talus bordant le chemin du Fay autour du bassin de rétention du lotissement communal « Le Fay » et dans le bas du cimetière II ont été effectuées par les agents communaux.
- L'entreprise EIFFAGE, qui est titulaire du marché voirie Vire Normandie, effectue actuellement la voirie du chemin du Fay et le bitume de l'atelier municipal. Ces travaux devraient se terminer demain jeudi 8 décembre 2016.

Pour des raisons de visibilité un talus a été arasé dans le bas du chemin du Fay.

## **IV QUESTIONS DIVERSES**

✓ Vitesse dans l'impasse des Callunes

Sylvie MARGUERIE signale que les véhicules, et plus particulièrement ceux des parents d'élèves, circulent rapidement dans le lotissement.

Elle demande qu'un mot soit affiché à l'école, voire collé dans le cahier des enfants.

✓ Liste électorale

Au 28 février 2016 le nombre d'inscrits sur la liste électorale de Vaudry était de 1132.

Le 21 novembre dernier, lors de la commission électorale, celui-ci était passé à 1146 et au 7 décembre avec les derniers inscrits à 1168.